

LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DEMOULINS, Mme MALETRAS, M. LARCHEVEQUE, Mme NEVEU, M. LEFEBVRE, Mme SAISON, M. HOULLET, Mme DIOLOGENT, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, Mme DUFOUR, Mme BEAUPERE, Mme ROQUIGNY, M. LARDANS

Absente excusée avec pouvoir : Mme MORIN (pouvoir à Mme ROQUIGNY)

Absents excusés sans pouvoir : M. CAPRON, M. GUEVILLE

Mme BEAUPERE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2021, préalablement adressé à chacun des conseillers, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avec l'accord du conseil municipal, une question est ajoutée à l'ordre du jour de la réunion.


Dans ses communications, M. le Maire fait part à ses collègues des remerciements adressés à la Municipalité par :

- les habitants du Lotissement Le Val des Ecuyers pour le nettoyage qui a été effectué dans la résidence.
- les riverains de la Rue du Moulin à Vent pour les coussins berlinois installés cette semaine dans la rue.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

-les subventions 2020 aux associations sont reconduites à l'identique pour 2021 :

ADMR L'Assiette	131 €
Luneray CycloClub	250 €
Comité de Jumelage Luneray-Deutsch Evren	1 222 €
Tennis Club de la Région de Luneray	1 260 €
ACPG CATM Luneray	356 €
Les Échos de Luneray	312 €
Union Sportive Luneraysienne	7 823 €
Club des Jeunes de la Région de Luneray	7 432 €
UNCAFN	356 €
Association Jazz Arts et Musiques	2 275 €
Team Luneray Karting	200 €
UCAL	295 €
INTERACTIF	128 €
Coopérative École Maternelle	315 €
Coopérative École Primaire	315 €
Paralysés et Infirmes Civils	47 €
A.P.E.I.	202 €
A.P.E.I. Festival l'Ame de Fond	67 €
Association Française pour la Myopathie (Téléthon)	202 €
Association "Agir avec Becquerel"	128 €



Association Point de Mire	66 €
Association Vie et Espoir	186 €
Association du Musée des Sapeurs-Pompiers de France	63 €
Association Audrey Méningite Régis 76	63 €
Groupe Choral A'croche Chœur	107 €
NLROC	208 €
Groupe Théâtral de Luneray	303 €
Banque Alimentaire (délibération du 20/12/18)	149 €
ALGUES	54 €
Association DON DE VIE	104 €

-la redevance d'occupation du domaine public qu'Orange doit verser à la commune pour l'année 2021 est fixée à 3 250,70 €.

-un accord est donné pour renouveler jusqu'au 28 février 2022 le contrat de l'agent de service de la mairie.

-une emprise de terrain sur une surface de 65 m² dans la rue des Siamoisiers sera régularisée par acte notarié, pour un coût de 250 €.

-affaires diverses : la Municipalité fera une nouvelle distribution de masques aux élèves de l'école élémentaire après les vacances d'hiver.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H00.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Luneray, le 19 février 2021

Le Maire,

Guy AUGER

